

## Colloque sur l'Islam et les droits de l'Homme

30 janvier 2015

Le **Centre Maurice Hauriou** de l'Université Paris Descartes Sorbonne Paris-Cité et l'**Observatoire d'études géopolitiques** ont organisé un colloque, le 30 janvier 2015 à la Faculté de droit Paris Descartes, sur le thème « Islam et droits de l'homme ».

Sous la présidence du professeur Michel Degoffe, directeur du Centre Maurice Hauriou, cette conférence, qui a réuni un large public, a permis d'entendre successivement Jean-Yves de Cara, professeur à Paris Descartes, sur *La Déclaration islamique des droits de l'homme* ; Oussama Nabil, professeur à l'Université al Azhar du Caire, sur *L'Islam et les droits humains* ; Mme Zeina el Tibi, docteur en science politique, présidente déléguée de l'Observatoire d'études géopolitiques, sur *L'Islam et les droits de la femme* ; Charles Saint-Prot, directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques et professeur associé à Paris Descartes, sur *L'Islam et le droit de la guerre* ; Mustapha Chérif, professeur à l'Université d'Alger, spécialiste du dialogue des cultures et des civilisations, qui a conclu les travaux.

Les intervenants ont mis l'accent sur le fait que **l'Islam a souvent été novateur dans le domaine de la sauvegarde des droits de l'homme, de la condition de la femme ou du droit de la guerre**. Dans son discours introductif, le professeur Jean-Yves de Carra a souligné que le système que l'Islam a mis en œuvre découle de « la reconnaissance en l'être humain d'une personnalité propre avec, pour corollaire, la nécessité de lui assurer le respect de ses droits ». Il a donc édicté des principes très précis concernant la protection des droits humains.

Les intervenants ont également exposé que **la conception des droits humain dans l'Islam est compatible avec les principes fondamentaux des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme** et divers autres textes, en particulier, a souligné Zeina el Tibi, les textes relatifs aux droits des femmes. Par ailleurs, plusieurs orateurs ont affirmé que les conceptions extrémistes de certains groupes sont en contradiction avec l'enseignement de l'Islam. Par exemple, Charles Saint-Prot a montré comment les idéologies révolutionnaires qui ont instrumentalisé une idéologie d'un *jihad* offensif sont en totale contradiction avec la notion de *jihad* qui est codifiée et dument limitée à la légitime défense. Mustapha Chérif a insisté dans sa conclusion sur le fait que les idéologies extrémistes caricaturent l'Islam et il est indispensable de les considérer comme des déviations.

Les conférences ont donné lieu à un débat avec les assistants, au cours duquel les penseurs musulmans, Oussama Nabil et Mustapha Chérif, ont apporté des précisions sur la doctrine exacte de l'Islam et **dénoncé les dérives intolérantes et extrémistes**. Les actes de ce colloque seront publiés dans la revue *Société, droit et religion*, dirigée par Thierry Rambaud aux éditions CNRS.

